

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DU PROGRAMME
INTERREG VI FRANCE /
SUISSE 2021-2027 -
PROJET INTERSTEP**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2022_0313

Annemasse Agglo et les Services Industriels de Genève se sont associés pour mettre en place un traitement des micropolluants dans les effluents traités sur l'Unité de Dépollution (UDEP) Ocybèle d'Annemasse Agglo, coté France, et les effluents traités à la Station d'Épuration (STEP) de Villette, côté Suisse. L'installation de traitement commune sera située au sein de la STEP de Villette.

Le projet consiste à créer une interconnexion, permettant le transfert des effluents depuis la STEP française vers l'installation commune de traitement en Suisse. Les eaux usées de la totalité de la population d'Annemasse Agglo sont traitées par l'UDEP Ocybèle. Ainsi, le traitement des micropolluants va bénéficier à l'ensemble de la population d'Annemasse Agglo (soit 124 000 Eqh). La STEP de Villette est, quant à elle, en cours d'agrandissement pour atteindre une capacité de 80 000 Eqh côté Suisse. L'installation de traitement est ainsi dimensionnée pour une capacité totale de plus de 200 000 Eqh.

Ce projet transfrontalier permettra une amélioration de la qualité des eaux traitées et rejetées par les deux pays dans l'Arve, dans un contexte où la ressource en eau est stratégique pour l'ensemble du bassin Genevois.

Le transfert des effluents traités à l'UDEP Ocybèle vers l'installation de traitement des micropolluants nécessite la construction d'un poste de refoulement et la mise en place d'une conduite de refoulement. Le coût de ce projet est évalué à 2 238 613,11 € H.T.

Ce projet est éligible au programme Interreg VI France / Suisse 2021-2027, dans le cadre de sa priorité 1 : neutralité carbone et transition écologique et de son objectif spécifique 2.5 : accès à l'eau et gestion durable de l'eau.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses en H.T		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	55 750,00 €	Agence de l'eau	250 000,00 €	11,17 %
Études géotechniques	24 470,00 €			
Levés topographiques	1 483,40 €	CD74	88 935,00 €	3,97 %
Contrôle technique	8 000,00 €			
Essais	10 000,00 €			
Défrichement Foron	10 000,00 €	Interreg VI	1 451 955,49 €	64,86 %
Station de pompage	109 827,19 €			
Équipement station	498 800,00 €			

de pompage		France / Suisse 2021- 2027		
Canalisation de refoulement	782 000,00 €			
Franchissement Foron	324 300,00 €			
Dépenses annexes	172 492,72 €	Annemasse Agglo	447 722,62 €	20 %
Revalorisation de prix	241 489,81 €			
TOTAL	2 238 613,11 €		2 238 613,11 €	100 %

Les frais liés au recours à des compétences et services extérieurs sont estimés à 99 703,40 € H.T.
 Les dépenses d'infrastructures et de travaux sont estimées à 2 138 909,71 € H.T.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Président DÉCIDE :

D'ENGAGER la structure dans le cadre du programme Interreg VI France / Suisse 2021-2027 au titre du projet INTERSTEP,

DE SOLLICITER une subvention d'un montant de 1 451 955,49 € au titre du projet INTERSTEP auprès du programme Interreg VI France / Suisse 2021-2027,

DE SIGNER, lui-même ou son représentant, tout document en lien avec cette demande de subvention.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.